

N° 89-654-X2015003 au catalogue
ISBN 978-0-660-02007-5

Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

Les troubles du développement chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

par Christine Bizier, Gail Fawcett, Sabrina Gilbert et
Carley Marshall

Date de diffusion : le 3 décembre 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les troubles du développement chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans le présent feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et présentant des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré comme ayant une incapacité seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'exception à cette règle est que les personnes ayant un trouble du développement doivent avoir reçu un diagnostic d'un professionnel de la santé. Il n'est pas nécessaire que leur incapacité limite leurs activités quotidiennes. L'annexe A présente les définitions du trouble du développement selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, 3 775 900 (13,7 %) Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré un type d'incapacité, et 160 500 (0,6 % des adultes au Canada) ont indiqué avoir un trouble du développement (tableau 1). Fait à noter toutefois, ces chiffres s'appliquent uniquement à la population qui résidait dans des logements privés et non pas à celle vivant dans des établissements. Les troubles du développement sous-jacents les plus souvent mentionnés étaient l'autisme, la paralysie cérébrale et le syndrome de Down.

Tableau 1
Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

Type d'incapacité	Population	Pourcentage
Total des incapacités	3 775 900	13,7
Liée à la douleur	2 664 200	9,7
Flexibilité	2 078 000	7,6
Mobilité	1 971 800	7,2
Liée à la santé mentale	1 059 600	3,9
Dextérité	953 100	3,5
Ouïe	874 600	3,2
Vision	756 300	2,8
Mémoire	628 200	2,3
Apprentissage	622 300	2,3
Développement	160 500	0,6
Inconnue	79 500	0,3

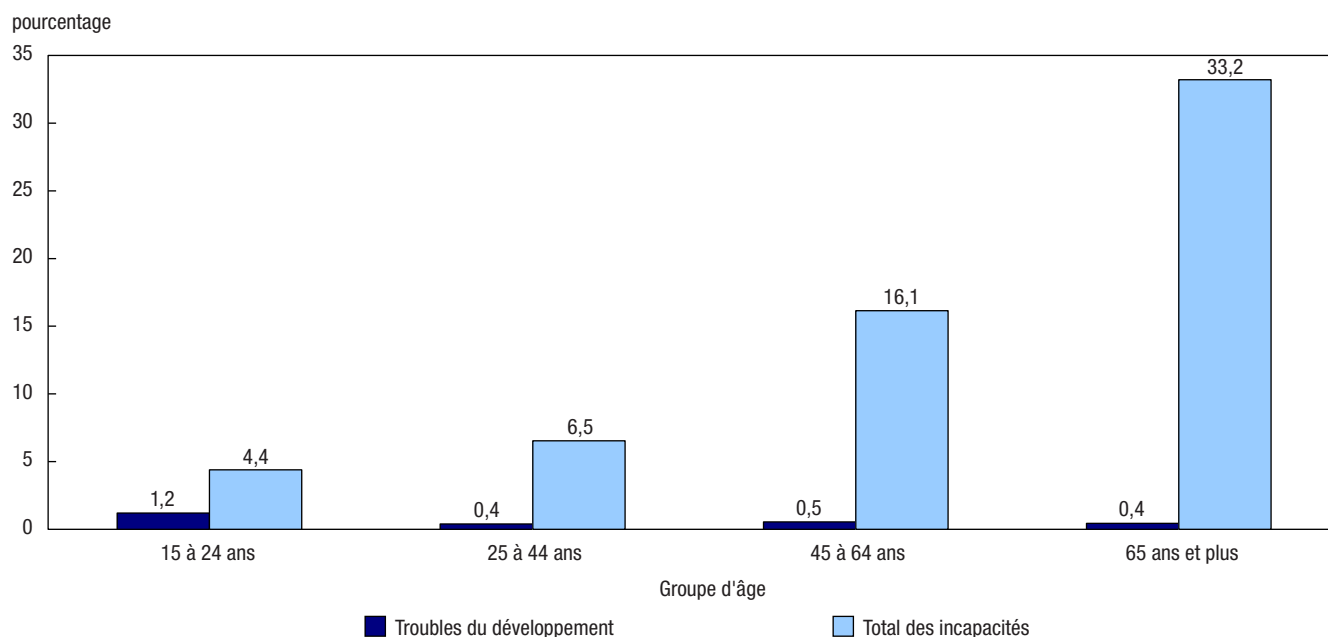
Note : Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Comme le démontre le graphique 1, la prévalence de l'incapacité augmente de façon considérable selon l'âge, passant de 4,4 % chez les personnes de 15 à 24 ans à 33,2 % chez celles de 65 ans et plus. Cependant, la prévalence des troubles du développement ne suit pas cette tendance; en fait, la prévalence des troubles du développement la plus élevée était chez les personnes de 15 à 24 ans (1,2 %), puis elle diminuait en fonction de l'âge pour atteindre 0,4 % chez celles de 65 ans et plus.¹

Dans le groupe des 15 à 24 ans, les hommes (1,6 %) étaient plus susceptibles que les femmes (0,8 %) de faire état d'un trouble du développement; par contre, aucun écart entre les sexes n'a été observé chez les groupes plus âgés.

Graphique 1
Prévalence des troubles du développement et total des incapacités selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

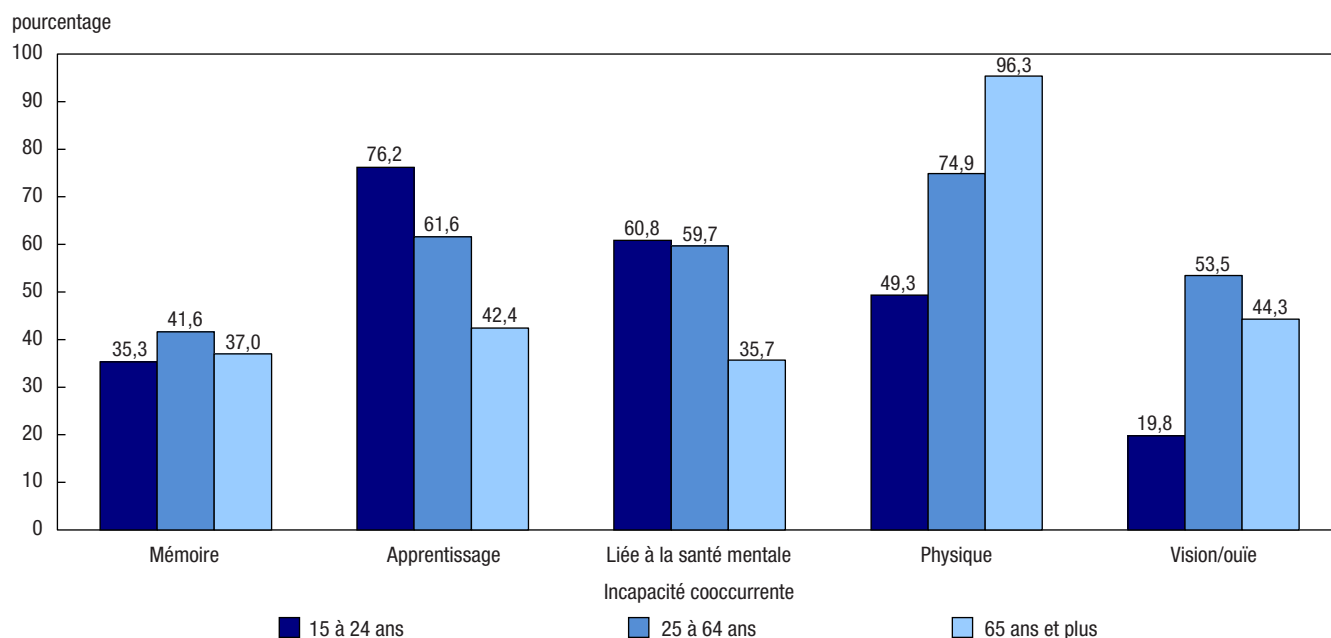
1. En raison de la nature des troubles du développement, le diagnostic est normalement posé dans l'enfance. Voir Lunsky et Weiss, 2012.

Incapacités multiples

Le trouble du développement accompagnait souvent d'autres types d'incapacités : 94,0 % des personnes ayant un trouble du développement avaient aussi mentionné présenter au moins un autre type d'incapacité en 2012.

Les troubles d'apprentissage et l'incapacité liée à la santé mentale étaient fréquents chez les jeunes adultes ayant un trouble du développement. Toutefois, chez les aînés, le taux de cooccurrence était le plus élevé dans le cas de l'incapacité physique (graphique 2).

Graphique 2
Prévalence des types d'incapacités cooccurentes chez les adultes ayant un trouble du développement, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Note : L'incapacité physique comprend la mobilité, la dextérité, la flexibilité et l'incapacité liée à la douleur.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

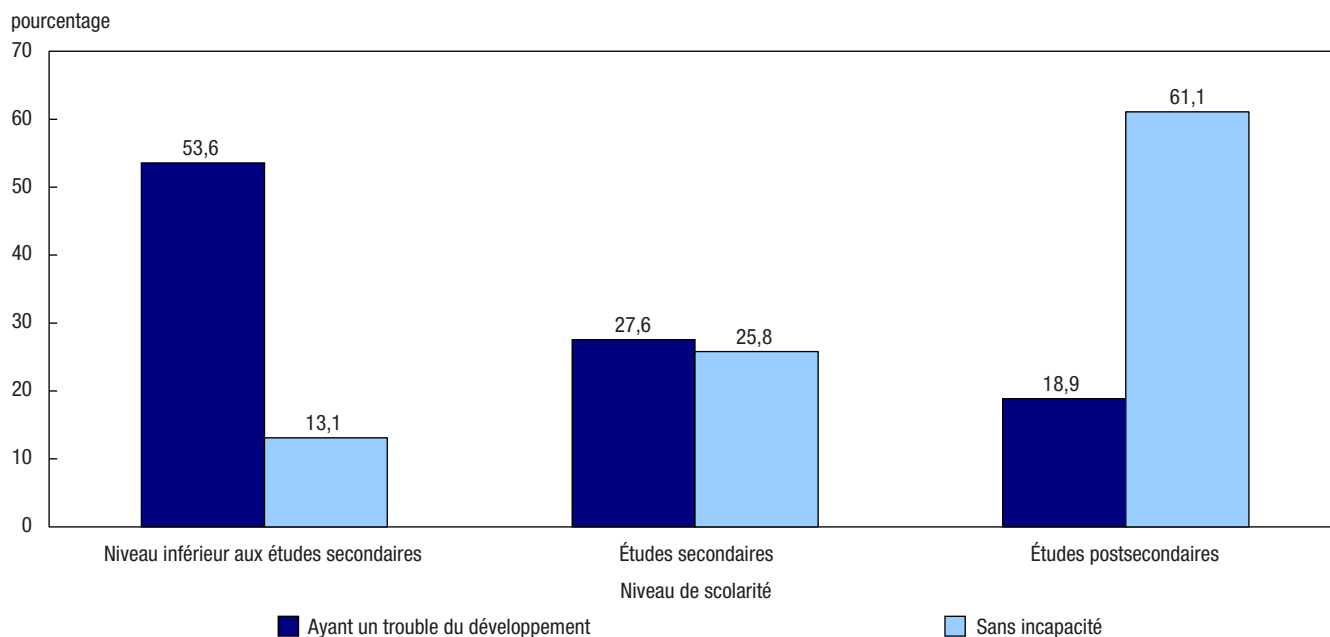
Études

Niveau de scolarité

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant un trouble du développement affichaient un niveau de scolarité moins élevé que celui des personnes sans incapacité, et ce, peu importe leur âge. En fait, l'écart entre le niveau de scolarité des personnes sans incapacité et celui des personnes ayant un trouble du développement était le plus grand parmi tous les types d'incapacités spécifiques. Ce résultat laisse supposer que la scolarité est particulièrement difficile pour cette population. Parmi les personnes qui n'étaient plus aux études, les adultes ayant un trouble du développement étaient quatre fois plus susceptibles de ne pas avoir terminé des études secondaires, comparativement à ceux sans incapacité (53,6 % par rapport à 13,1 %). Aussi, les répondants sans incapacité (61,1 %) étaient trois fois plus susceptibles que ceux présentant un trouble du développement (18,9 %) d'avoir terminé des études postsecondaires (graphique 3). On n'observait pas de différence significative entre les sexes en ce qui a trait au niveau de scolarité le plus élevé obtenu par les personnes ayant un trouble du développement.

Graphique 3

Proportion d'adultes ayant un trouble du développement par rapport à ceux sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012



Note : N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études.

Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

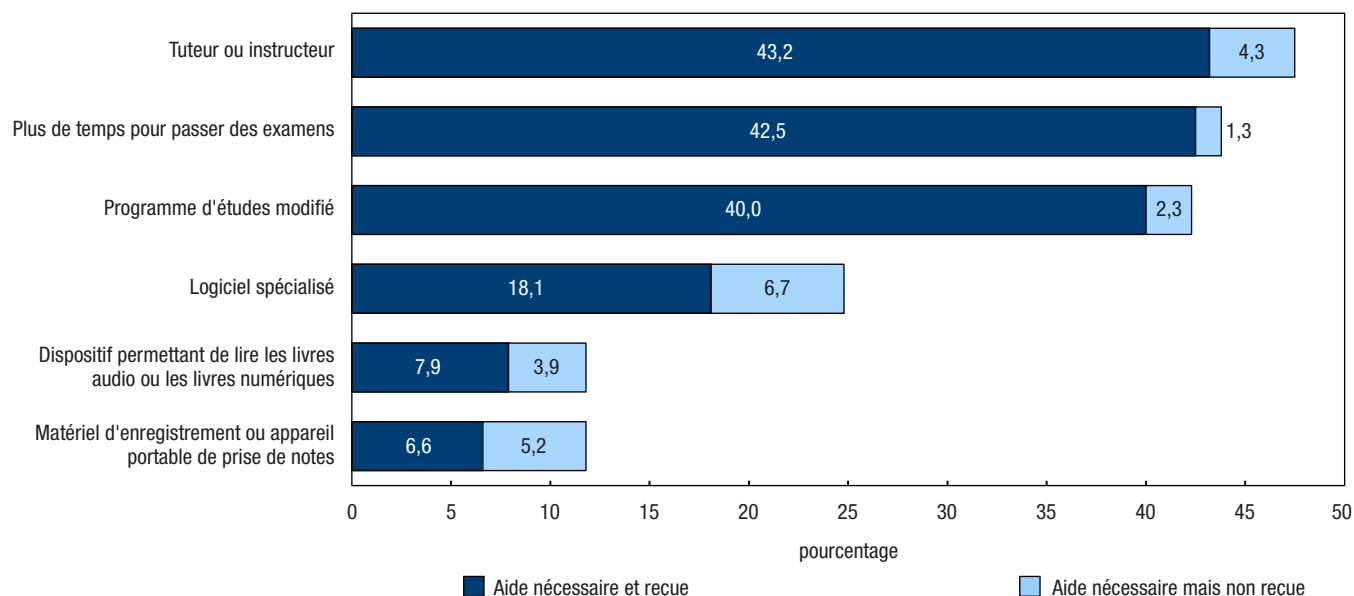
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Aides éducationnelles et services éducatifs

Plus de la moitié (62,2 %) des adultes ayant un trouble du développement âgés de 15 ans et plus qui avaient fréquenté une école récemment avaient besoin d'une forme d'aide éducationnelle ou de services d'éducation spécialisée. La majorité (77,0 %) avait déclaré que tous leurs besoins en matière d'aide ou de services avaient été satisfaits; 20,1 % avaient indiqué que certains besoins avaient été satisfaits; et 2,8 % avaient indiqué qu'aucun de leurs besoins n'avait été satisfait.

Graphique 4

Besoins satisfaits et non satisfaits en matière d'éducation spécialisée chez les adultes ayant un trouble du développement qui fréquentent actuellement une école ou qui en ont fréquenté une récemment, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les formes d'aide les plus souvent demandées étaient les services de tuteurs ou d'instructeurs (47,5 %) et d'avoir plus de temps pour passer des examens (43,8 %) (graphique 4). Ces besoins particuliers avaient été satisfaits en grande partie, plus de 90 % des personnes nécessitant ces services d'aide les ayant obtenus. Les mesures de soutien technologique, comme les logiciels spécialisés, le matériel d'enregistrement et les dispositifs permettant de lire les livres audio ou les livres numériques, étaient moins susceptibles d'être requises. Cependant, les personnes qui avaient besoin de mesures de soutien technologique étaient également moins sujettes à les recevoir, comparativement à celles ayant demandé l'aide de tuteurs ou d'instructeurs.

Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires

Dans le cadre de l'ECI de 2012, les adultes ayant une incapacité qui étaient aux études ou qui l'avaient été récemment devaient indiquer en quoi leur incapacité avait eu une incidence sur leurs expériences scolaires². Les deux tiers des adultes ayant un trouble du développement ont déclaré que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière et avait aussi eu comme résultat qu'ils se sont inscrits à moins de cours et qu'ils ont pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel (tableau 2). Plus du quart avaient dû quitter leur milieu afin de poursuivre des études.

Tableau 2

Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant un trouble du développement, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012

Incidence de l'incapacité	Pourcentage
Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière	66,1
S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité	65,7
A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité en raison de son incapacité	64,6
A été exclu ou tenu à l'écart à l'école en raison de son incapacité	64,0
A suivi des cours spéciaux dans une école ordinaire	61,1
A été intimidé à l'école en raison de son incapacité	52,2
A changé son orientation scolaire en raison de son incapacité	38,6
A arrêté ses études en raison de son incapacité	35,1
A changé d'école en raison de son incapacité	33,1
A mis fin à ses études ou à une formation en raison de son incapacité	31,1
A assumé des coûts supplémentaires pour poursuivre ses études en raison de son incapacité	27,9
A quitté son milieu afin de poursuivre ses études en raison de son incapacité	26,4
A commencé l'école plus tard que la majorité des gens de son âge en raison de son incapacité	25,5

Note : Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Emploi

Situation d'activité

Une majorité importante (71,8 %) d'adultes âgés de 15 à 64 ans ayant un trouble du développement étaient inactifs, et une autre proportion de 6,0 % était sans emploi. Le taux d'emploi des adultes en âge de travailler faisant état d'un trouble du développement s'établissait à 22,3 %, c'est-à-dire moins du tiers du taux d'emploi observé chez les personnes sans incapacité (73,6 %) et le plus faible taux d'emploi constaté pour l'ensemble des types d'incapacités.

Incapacité en milieu de travail

Parmi les adultes ayant un trouble du développement qui occupaient un emploi, une personne sur cinq (20,4 %) a indiqué que son employeur ignorait qu'elle avait une telle incapacité.

Chez les répondants faisant état d'un trouble du développement qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou qui en avaient occupé un au cours des cinq années précédentes, 66,8 % croyaient que leur employeur les considérait comme désavantagés sur le plan du travail. En outre, 61,3 % ont déclaré qu'ils se sentaient désavantagés sur le plan du travail. Plus du tiers (34,6 %) estimaient qu'on leur avait refusé un emploi; 31,4 % jugeaient qu'on leur avait refusé une promotion; et 28,3 % ont affirmé qu'on leur avait refusé une entrevue d'emploi — dans tous ces cas en raison de leur incapacité. Soulignons que ces chiffres représentent les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que pouvaient présenter les personnes ayant un trouble du développement.

2. Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

Modifications nécessaires au travail

Parmi les personnes ayant un trouble du développement qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou qui en avaient occupé un au cours des cinq années précédentes, 53,8 % ont déclaré qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, comme des heures de travail modifiées (30,2 %), une redéfinition des tâches (27,5 %^E) ou un soutien humain (16,9 %). Parmi les répondants nécessitant des mesures d'adaptation, 39,6 % d'entre eux ont mentionné que tous leurs besoins avaient été satisfaits, 41,1 % ont indiqué que certains besoins avaient été satisfaits et 19,3 % ont indiqué qu'aucun de leurs besoins n'avait été satisfait.

Nombre d'heures travaillées

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant des troubles du développement et qui occupaient un emploi travaillaient en moyenne 26 heures par semaine³, un chiffre inférieur au nombre moyen d'heures travaillées par semaine pour les répondants sans incapacité (37 heures).

Répondants inactifs

Parmi les adultes ayant un trouble du développement âgés de 15 à 64 ans qui n'étaient pas actifs, 75,2 % ont déclaré que leur condition les empêchait de travailler. De ce nombre, 12,6 % ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler, de même que 22,8 % ont indiqué qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois⁴. On a demandé aux répondants qui avaient l'intention de chercher un emploi de préciser pourquoi ils souhaitaient retourner au travail :

- 20,5 % espéraient voir leur situation s'améliorer;
- 13,8^E % espéraient obtenir des changements ou des améliorations dans leur milieu de travail;
- 30,5 % prévoyaient suivre de la formation.

Un grand nombre de répondants inactifs ont rencontré des obstacles qui les ont incités à ne pas chercher d'emploi. Parmi les obstacles à la recherche d'emploi les plus souvent mentionnés par les répondants ayant un trouble du développement, on notait une formation ou une expérience inadéquate (19,7 %), le peu d'emplois disponibles localement (18,7 %), les échecs des tentatives précédentes pour trouver un emploi (17,6 %), la discrimination subie par le passé (12,7 %) et la crainte de perdre l'aide financière additionnelle (12,6 %).

3. Il s'agit ici du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération au cours de la semaine précédant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages.

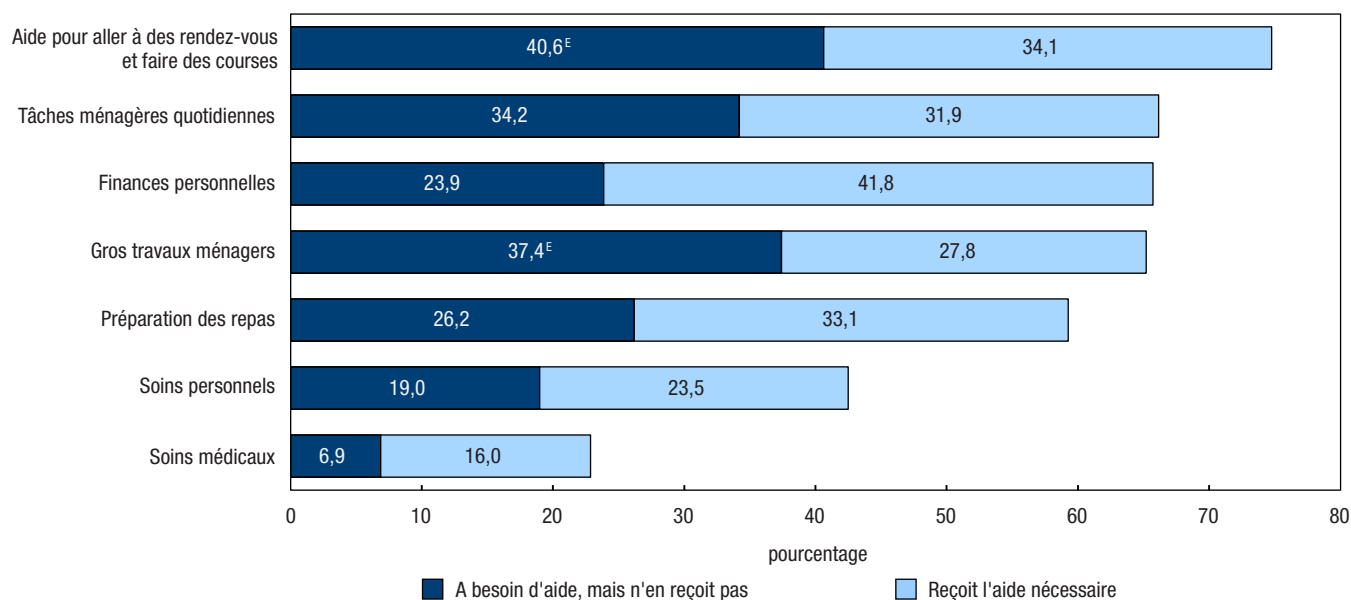
4. Fait important à noter, certains répondants ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler et qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois.

Mesures de soutien

Neuf adultes sur dix présentant un trouble du développement ont indiqué avoir besoin d'aide pour effectuer certaines de leurs activités quotidiennes, et près des trois quarts d'entre eux (72,7 %) ont déclaré des besoins non satisfaits pour au moins l'une de ces mesures de soutien. Dans l'ensemble, 87,2 % des adultes ayant un trouble du développement ont déclaré recevoir de l'aide pour au moins une activité quotidienne.

La prévalence des besoins non satisfaits différait selon le type de mesure de soutien exigé (graphique 5). Par exemple, 40,6^E % des adultes ayant un trouble du développement ont déclaré que leur besoin d'aide pour aller à des rendez-vous ou faire des courses n'avait pas été satisfait; 37,4^E % ont affirmé que leur besoin d'aide pour accomplir les gros travaux ménagers était insatisfait; 34,2 % ont déclaré que leur besoin d'aide pour effectuer les tâches ménagères quotidiennes n'avait pas été comblé; 26,2 % ont mentionné un besoin d'aide insatisfait concernant la préparation des repas et 23,9 % ont indiqué un besoin d'aide non satisfait en ce qui concerne la gestion de leurs finances personnelles.

Graphique 5
Besoins d'aide satisfaits et non satisfaits pour les activités quotidiennes chez les adultes ayant un trouble du développement, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012



^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les membres de la famille, en particulier ceux appartenant au même ménage, étaient les plus susceptibles de fournir de l'aide pour les activités quotidiennes. Par exemple, parmi les répondants qui recevaient de l'aide, 75,6 % obtenaient de l'aide de membres de la famille vivant avec eux et 35,6 % bénéficiaient de l'aide de membres de la famille ne vivant pas avec eux. Par ailleurs, 23,4 % recevaient de l'aide de la part d'un ami ou d'un voisin, 30,7 % d'un organisme, à titre gracieux, et 26,2 % ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme ou de personnes rémunérées.

Revenu

Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Le revenu personnel médian (avant impôts) des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant déclaré un trouble du développement s'établissait à 10 800 \$ — c'est-à-dire moins du tiers du revenu des répondants sans incapacité (31 200 \$)⁵. Les répondants ayant fait état d'un trouble du développement étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux⁶ comme principale source de revenu; par exemple, 71,9 %⁷ des adultes ayant un trouble du développement comptaient sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu, comparativement à 18,7 % de ceux sans incapacité. Chez les adultes qui touchaient un revenu d'emploi, ceux ayant déclaré un trouble du développement touchaient un revenu d'emploi médian inférieur⁸ à celui des répondants sans incapacité (12 400 \$ par rapport à 34 100 \$ respectivement).

Conclusion

Selon l'ECI de 2012, moins d'un pour cent de la population adulte vivant dans des logements privés fait état d'un trouble du développement. La prévalence des troubles du développement la plus élevée se trouve chez les jeunes adultes. Contrairement à un grand nombre d'autres types d'incapacités, le trouble du développement se manifeste en général très tôt dans la vie, et se traduit souvent par des problèmes d'apprentissage à l'école. Plus de la moitié de cette population n'avait pas de diplôme d'études secondaires; parmi les personnes qui étaient aux études, un grand nombre d'entre elles avaient besoin d'une forme d'aide éducative ou de services d'éducation spécialisée, dont la plupart étaient fournis. Cependant, l'incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires de ce groupe était très importante; par exemple, plus du quart avaient dû quitter leur milieu afin de poursuivre des études en raison de leur incapacité. Ces désavantages au chapitre des études se poursuivent ensuite sur le marché du travail, où moins du quart des adultes faisant état d'un trouble du développement occupaient un emploi; et même parmi les adultes occupant un emploi, on observait des taux élevés d'emploi à temps partiel et de faibles niveaux de revenus. Enfin, cette population présentait des besoins très élevés en matière de soutien humain, plus des trois quarts d'entre eux nécessitant de l'aide pour aller à des rendez-vous ou faire des courses. Bien que les membres de la famille assurent une grande part de ce soutien, on constatait néanmoins des niveaux élevés de besoins d'aide non satisfaits.

5. Ce calcul prend en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif. Par ailleurs, il n'y avait pas de différences statistiquement significatives entre les sexes dans le revenu personnel médian pour les répondants ayant un trouble du développement.
6. Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.
7. On n'observait pas de différences statistiquement significatives entre les sexes chez les répondants ayant un trouble du développement pour ce qui est de la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux.
8. Cela inclut les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un emploi autonome. Encore une fois, les différences entre les sexes chez ceux ayant un trouble du développement en ce qui a trait au revenu d'emploi médian n'étaient pas statistiquement significatives.

Annexe A

Identification des adultes ayant un trouble du développement

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les adultes ayant un trouble du développement comme des personnes ayant reçu un diagnostic de trouble simple ou de troubles multiples du développement en réponse à la question suivante :

DSQ_29 Un médecin, un psychologue ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez un problème ou un trouble du développement? Celui-ci pourrait inclure la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, etc.

Bien que l'on ait également demandé aux répondants d'indiquer à quelle fréquence leurs activités quotidiennes étaient limitées et de quelle façon elles étaient limitées, ces questions additionnelles n'ont pas été utilisées pour définir un trouble du développement. Par conséquent, ce type d'incapacité est traité différemment des autres types d'incapacités étudiés dans le cadre de l'ECI. Cette question était particulièrement rigoureuse dans son exigence d'un diagnostic, puisqu'elle visait à identifier les répondants qui avaient un trouble du développement important. Sur les conseils du Groupe consultatif technique, on a fait cette exception puisqu'il est extrêmement important d'identifier cette population à risque, qui se caractérise par une faible prévalence au sein de la population parmi les répondants qui vivent dans des logements privés.

À partir de cette définition, on a identifié 160 500 adultes de 15 ans et plus (0,6 % de la population) comme ayant un trouble du développement. Parmi ces répondants, 15,1 % (24 200) ont indiqué que leurs activités n'étaient jamais limitées ou rarement limitées (sans aucune difficulté ou avec un peu de difficulté).

Références

Gouvernement du Canada, Ressources humaines et développement des compétences Canada, Programme du travail. *Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi de 2006*, http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/pubs_eq/rseme/2006/rapport/page14.shtml (consulté le 6 août 2014).

Statistique Canada. *Seuils de faible revenu après impôt (SFR-Apl)*, <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/fam019-fra.cfm> (consulté le 30 juillet 2014).

LUNSKY Yona et Jonathan WEISS. 2012. *Le double diagnostic : Guide d'information*, Centre de toxicomanie et de santé mentale.